Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-1029092026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE SEANCE 25 SEPTEMBRE 2026	CONSEILLERS MUNICIPAUX : EN EXERCICE : 15 PRÉSENTS : 13 Procurations: 2 Absent: 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.
Présents par procuration : Madame BOUDON Sophie à Madame CHALIER Maryline, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame SOULIER Anne.
Absent :
Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

10 - OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE POUR LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque commune est invitée à désigner en son sein un Correspondant Défense, conformément aux dispositions relatives au dispositif « Correspondant Défense ».

Le correspondant Défense a vocation à être l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires pour des questions relatives à la défense et à la sécurité nationale. Il participe notamment à la diffusion de l'information sur les questions de défense, le parcours citoyen, le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE DESIGNER Monsieur Samuel SOULIER en qualité de Correspondant Défense de la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services compétents et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,
Samuel SOULIER

MAIRIE DE SAINT-ALBAN (Lozère)